

# AVIS DE PUBLICITE

## CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### 1. Identification de l'organisme qui passe la convention :

**Commune des Trois-Ilets**  
**Rue Jules FERRY**  
**97229 TROIS-ILETS**  
**Téléphone : 05 96 68 31 11 / Télécopie : 05 96 68 30 39**  
[secretariat@mairie-trois-ilets.fr](mailto:secretariat@mairie-trois-ilets.fr)

**Correspondant : Monsieur le Maire, Arnaud RENE-CORAIL**

### 2. Nature de la convention :

Convention d'occupation du domaine public  
Octroi d'une autorisation d'occupation du domaine public - consentie à titre précaire et révocable

### 3. Objet de la convention :

**Mise à disposition des toitures des bâtiments communaux**  
**De la ville des Trois-Ilets**  
**en vue de l'installation et de l'exploitation**  
**d'équipements photovoltaïques**

### 4. Classification CPV

45261215 - 09331200

### 4. Lieu d'exécution :

Ensemble des sites de la ville des Trois-Ilets définis dans la liste en annexe du dossier de consultation.

### 5. Délai d'exécution :

La durée d'exploitation sera proposée par l'entreprise.

### 6. Critères de choix du bénéficiaire de l'AOT :

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

Garanties et capacités techniques et financières  
Références professionnelles

Le critère de Jugement des propositions :

- montant de la redevance proposée : 40%  
- valeur technique (l'efficacité des générateurs - le rendement des panneaux, la puissance installée en kW crête, la production en kWh/an , le report d'informations), : 60%  
Les candidats devront remettre une note technique sur les installations envisagées.

### 7. Lieu où l'on peut télécharger ou récupérer le dossier de consultation :

**Services des marchés Publics / Services techniques**

Aux horaires d'ouverture des services  
Lundi, Mardi, Jeudi : 7h00- 14h00

Ils peuvent être également téléchargés **sur le site Internet de la ville et sur le profil acheteur**  
[www.villedestroisilts.com](http://www.villedestroisilts.com) / [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Le dossier de consultation comprend :

- le cahier des charges techniques de l'opération (descriptif technique de la mise en place des équipements photovoltaïques) ;  
- le règlement de la consultation ;

- la convention d'occupation du domaine public définissant les droits et obligations des opérateurs privés souhaitant installer des équipements photovoltaïques ;
- la liste des bâtiments dont les toitures sont mises à disposition.
- la majorité des photos et plans des sites

**Ces documents seront remis gratuitement.**

**8. Date limite et lieu de réception des propositions :**

Les propositions devront parvenir **le vendredi 13 juillet 2018 à 12 H 00 au plus tard.**

Les plis contenant les offres seront transmises sous pli cacheté par lettre postale ou remis sur place au :  
**Service des Marchés Publics /Direction des Services Techniques**  
**Rue Jules FERRY**  
**97229 TROIS-ILETS**

Ils devront comprendre :

- **1<sup>ère</sup> enveloppe intérieure** contenant les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
  - les garanties et capacités techniques et financières,
  - les formulaires DC 4 (lettre de candidature) et DC 5 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)
  - copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
  - déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 51 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics,
  - renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.323-1 du code du travail,
  - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objets du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles,
  - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
  - liste des prestations exécutées au cours des cinq dernières années, appuyées d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des prestations et précisent si elles ont été effectuées selon les règles de l'art et menées régulièrement à bonne fin,
  - indication de titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services ou de conduite de travaux de même nature que celle du contrat,
- **2<sup>nd</sup>e enveloppe intérieure** contenant :
  - la convention
  - Une note technique sur les installations envisagées

L'enveloppe portera la mention :

**NE PAS OUVRIR**

**« Installations photovoltaïques Bâtiments Communaux »**

**9. Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus auprès de :**

**Ordre technique :**

**Contact : Direction des Services Techniques**  
[dbellegard@mairie-trois-ilets.fr](mailto:dbellegard@mairie-trois-ilets.fr)

**Ordre administratif:**

**Contact : Responsable des Marchés publics**  
[nicole.perian@mairie-trois-ilets.fr](mailto:nicole.perian@mairie-trois-ilets.fr)

10. Recours :

**Instance chargée des procédures de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Immeuble Roy Camille

Croix de Bellevue BP 683

97264 Fort-de-France

Téléphone : 0596.71.66.67 / Télécopie : 0596.63.10.08

E-mail : [greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr](mailto:greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr)

11. Autres renseignements :

\* Les dossiers devront être rédigés en langue française

12. Date d'envoi du nouvel avis :

Le 19 juin 2018

Trois-Ilets, le 20/06/2018

Le Maire,

Arnaud RENE-CORAIL